

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2018

A 20 H 30

Conseil Municipal :

Présents : Tous les conseillers sauf Messieurs Jackie LOURDEZ (absent) , Loïc BARROIS (représenté par M Jean-Jacques GOUAULT) et Mesdames Amélie LEMAIRE (représentée par M Alain PORTER), Lydie POITOU (représentée par Jean-Pierre PALADINI) Tous excusés.

Convocation du 11 janvier 2018

Madame Marianne LECOMTE a été nommée secrétaire.

Le maire énumère l'**ORDRE DU JOUR** :

ORDRE DU JOUR

- Délibération sur le PLU : deux zones à modifier
- Délibération approbation des statuts de la CUGR
- Délibération demande subvention DETR 2018 AD'AP Mairie
- Délibération demande subvention DETR 2018 ministade
- Délibération autorisation spéciale dépenses investissement avant vote budget 2018

Questions diverses: Cabinet médical, Projet Guerlet, Dupeux SA, Chenil, VAB, travaux mairie et poste, repas des anciens,...

La conseillère Isabelle BOUCKSOM relit le compte-rendu de la dernière séance.

Puis le Maire commence les propositions de délibérations.

Autorisation N°1 de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget Primitif 2018

Le Maire, expose à l'assemblée qu'il y a lieu de réaliser le plus rapidement possible, avant le vote du budget primitif de l'exercice, les dépenses suivantes:

- Coffret DAE extérieur avec alarme et chauffage (SARL DL France DEFIB de La Chaussée sur Marne)
- Tondeuse tractée et emb. de lame (ROCHA de Reims)
- Samsung Galaxy J3 2017 Noir (ORANGE)
- Panneaux de signalisation (ADEQUAT de Valence)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire, à engager liquider et mandater les dépenses urgentes indiquées ci-dessus, pour un montant total 3 249.80 euros (arrondis à 3250.00 euros)

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif, lors de son adoption.

Dépenses prévisibles		
Compte	Nature	Montant en euros
2152	Panneaux de signalisation	1 102,00
21568	Autre mat et outillage d'incendie	617,00
21578	Autre mat et outillage voirie	1 524,00
2183	mat de bureau et inform	7,00
	Total	3 250,00

Approbation des statuts de la COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-4-2 L.5211-17, L.5211-41-3,

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole, de la Communauté de communes Beine-Bourgogne, de la Communauté de communes Champagne Vesle, de la Communauté de communes du Nord Champenois, de la Communauté de communes Fismes Ardre et Vesle, de la Communauté de communes de la Vallée de la Suippe, de la Communauté de communes des Rives de la Suippe, de la Communauté de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougnny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville en Tardenois,

Vu la délibération n° CC-2017-53 du Conseil communautaire du 19 janvier 2017 restituant les compétences « construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, ainsi que le service des écoles » et « activités périscolaires (services d'accueil du périscolaire, y compris les nouvelles activités périscolaires TAP/NAP et restauration scolaire) » aux communes de Gueux et Muizon portant sur les écoles maternelle et élémentaire de Gueux et Marcel Bene de Muizon,

Vu la délibération n° CC-2017-378 du Conseil communautaire du 21 décembre 2017 portant création d'une centrale d'achat et approuvant les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Considérant que les statuts doivent être approuvés par les Conseils municipaux des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération susvisée,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré

- d'approuver les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Demandes de subvention DETR 2018 et autres subventions pour le dossier Mise aux Normes AD'AP de la Mairie

Le Maire rappelle au conseil Municipal que la commune doit mettre aux normes AD'AP tous les bâtiments publics notamment la Mairie en 2018. La commune a fait appel à un architecte pour le dossier.

L'architecte a présenté trois solutions possibles pour la mise aux normes de la Mairie proposées par la Société Grandcolas de Saint-Masmes (Marne). Elles ont été étudiées par la Commission travaux des bâtiments communaux_ réunie le mercredi 24 janvier 2018.

Solution A à 21 397.50 euros HT (25 677.00 euros TTC), Solution B à 19 152.50 euros HT (22 983.00 euros TTC), Solution C à 24 232.50 euros HT (29 079.00 euros TTC).

Le Maire présente au conseil les plans des 3 options possibles.

La Commission travaux des bâtiments communaux a choisi la solution B à 19 152.50 euros HT (22 983.00 euros TTC).

Le Maire propose que le financement soit assuré par une subvention escomptée au titre de la DETR 2018, par les fonds libres et toutes autres subventions possibles telles que subvention du conseil départemental, aide de la CUGR,...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **valide** le choix B retenu par la commission à 19 152.50 euros HT (22 983.00 euros TTC)
- **décide** la réalisation de ces travaux pour 2018
- **approuve** le financement présenté par le Maire
- **demande** l'inscription du dossier au programme 2018 de la DETR
- **demande** l'inscription du dossier pour une subvention auprès de tous les organismes possibles Conseil Départemental, CU du Grand Reims

Demandes de subvention DETR 2018 et autres subventions pour Projet d'aménagement d'un stade multisports

Le Maire rappelle au conseil Municipal que lors de la séance du 17 août 2017, il avait été décidé de demander l'inscription du Projet d'aménagement d'un stade multisports au programme 2017 de la DETR et de demander d'autres subventions.

Le coût total du projet étant estimé à 67 145.83 euros HT (80 574.19 euros TTC), il avait été décidé que le financement serait assuré par une subvention escomptée au titre de la DETR 2017, par les fonds libres et toutes autres subventions possibles telles que CAF, FEDER, FNDS, ...

A ce jour, le Conseil Départemental nous a répondu favorablement avec l'attribution d'une subvention de 11 415 euros en date du 13 octobre 2017 à la condition que les travaux débutent dans les 18 mois.

LA CAF n'a pas donné suite à notre dossier.

Quant à la DETR 2017, la Sous-Préfecture nous a informé que toutes les subventions 2017 avaient été attribuées et que nous pourrions refaire une demande pour 2018 si nous n'avions

pas encore commencé les travaux.

Ainsi, nous réitérons notre demande d'inscription du dossier au programme 2018 de la DETR, et autres subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide** la réalisation de ces travaux pour 2018
- approuve** le financement présenté par le Maire
- demande** l'inscription du dossier au programme 2018 de la DETR
- demande** l'inscription du dossier pour une subvention auprès de tous les organismes possibles FEDER, FNDS,...

Deux zones du projet PLU en cours d'élaboration à rectifier avant arrêt du bilan de la concertation et arrêt du projet de PLU en CUGR

Le Maire rappelle au conseil Municipal que la commune est en cours d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Le plan de zonage qui définit les différentes zones de la commune a été élaboré par le Bureau d'Etudes E3C de la Safer

Le Maire indique que 2 zones constructibles ont été modifiées au cours de la procédure d'élaboration du PLU et sont passées en zones agricoles.

Il s'agit de la parcelle cadastrée AE 45 lieudit le Village pour une superficie de 1605 m² (divisée en trois lots) situé rue de la gare qui était en zone UD et du terrain cadastré AD 19 lieudit le Clos pour une surface de 8190 m² (divisée en deux lots) situé rue de la chapelle qui était en zones UC, NA et NCb.

Il souhaite que les 3 lots de la parcelle AE 45 de 1605 m² et le lot N°1 de 883 m² du terrain AD 19 soient remis en zone constructible Ua ou Ub au motif que :

1- Pour la parcelle AE 45 : elle avait été placée en N afin de respecter la loi sur la distance minimale de constructibilité autour d'une STEP. Cette loi étant abrogée en 2017 il n'est plus nécessaire de maintenir la non-constructibilité sur ce terrain.

2- Pour la parcelle AD 19, il serait judicieux de respecter l'harmonie du zonage actuel en conservant le lot N°1 en zone constructible et faire commencer le zonage au niveau de la rue et non en milieu de terrain afin d'éviter un contour irrégulier de la zone.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **décide** de demander au Bureau d'Etudes E3C de la Safer de remettre en zone U dans notre PLU les trois lots de la parcelle AE 45 pour une surface totale de 1605 m² et le lot N°1 d'une superficie de 883 m² compris dans la parcelle AD 19.

La remise de ces 2 terrains en zones constructibles ne dénatura pas les objectifs et les orientations de notre PLU.

Plans annexés.

Informations diverses :

Cabinet médical :

La stèle a été enlevée. Elle sera remise une fois nettoyée près du monument aux morts.

Un de nos administrés doit abattre quelques arbres derrière le cabinet pour que le géomètre de Reims Habitat puisse borner la parcelle le 13 février 2018.

Friche Guerlet :

Monsieur le Maire a rencontré l'entreprise Agencia de Reims (spécialisée dans l'Aménagement de territoire du construction d'équipements publics) le 16 janvier dernier. L'entreprise est toujours intéressée par le projet. Le seul point noir est le prix de vente du terrain de la famille Guerlet.

Monsieur le Maire a demandé une estimation de leur terrain au service des domaines.

S'il n'y a pas d'accord possible avec les propriétaires du terrain Guerlet, le projet sera revu afin d'exclure la zone de Guerlet.

Une taxe sur les friches industrielles pourrait être mise en place.

Zone commerciale Dupeux :

Le mandataire nous qui s'occupe de ce bien immobilier a demandé à la Commune si elle connaissait des entreprises qui souhaiteraient s'installer sur la zone.

Le Maire propose d'acheter éventuellement le terrain et les bâtiments et de faire de la location afin de dynamiser cette zone.

Travaux dans la Mairie :

Le bureau du maire est en cours de rénovation. A l'étage, la salle de conseil va être agrandie en abattant la cloison séparant la salle du conseil et l'ancienne pièce louée à la Communauté des Communes de la Rives de la Suippe.

De plus, il y aura un bureau pour l'assistante sociale avec une salle d'attente.

Travaux annexe mairie : la poste et salle des associations:

L'entrée de la poste se fera par l'arrière du bâtiment une fois les travaux de mise aux normes handicapées terminés.

Une cloison à l'arrière du bâtiment en RDC sera abattue afin de réunir deux petites pièces et d'en faire une grande salle de réunion pour les associations de Bétheniville.

Le chenil :

Il faut commencer les travaux d'aménagement du chenil communal- dans la cour du hangar communal. Les tarifs et le règlement seront élaborés et validés par le conseil municipal avant l'ouverture du chenil.

Voeux de la Communauté Urbaine du Grand Reims :

La station d'épuration devrait être terminée pour le mois d'août 2018..

Toutes les rues à faire pour 2018 demandées par la commune à la CUGR ont été validées :

- Grande rue et 100 mètre de la rue de la Neuville avant fin juin
- Rue du Moulin et Impasse du Neuf Bourg au second semestre.

Les travaux du haut débit sont dans les temps.

A la rentrée scolaire 2018/2019, il n'y aura plus de TAP le jeudi après-midi, on reprend la semaine des 4 jours.

Le repas de fin d'année pour les personnes de plus de 70 ans :

En fin d'année 2017, lors de la distribution des colis aux personnes du 3^{ème} âge (plus de 70 ans), plusieurs personnes ont demandé s'il n'était pas possible de faire un repas pour les personnes âgées plutôt que de faire distribuer un colis.

La question est à débattre au sein de la commission Noël qui doit rapidement se décider et présenter éventuellement un projet.

Illuminations :

Il est demandé à la commission de choisir quelques décorations extérieures pour la rue du Neuf Bourg (environ 10 illuminations) et recommander une joyeuse fête pour une entrée de village car nous en avons déjà deux qui n'ont pas été mises en fin 2017 car il manquait les mâts pour les accrocher. Les agents communaux les prépareront cette année.

VAB :

Le Maire rappelle aux membres de la commission communication qu'il avait été demandé lors d'une précédente séance qu'il y ait 3 Vivre à Bétheniville par an et une feuille pour les vœux du Maire : le 1er en février-mars, le second en juin-juillet et le dernier en octobre-novembre.

Demande d'un conseiller :

Un de nos conseiller propose qu'il soit mis des bandes rugueuses sur la RD 980 juste avant le giratoire côté Pontfaverger.

Le Maire rappelle pour tout aménagement des départementales traversant la commune, une demande préalable doit être faite auprès du Conseil Départemental.

FIN DE LA REUNION A 23h00